

Conseil Municipal du 10 avril 2024

Présents : Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Anita WARHEM, Marie-Line BRIEF, Brigitte LECLERCQ, Isabelle DISSAUX, Stéphane ACHTE, Stéphanie LESCROART, Julien MARTEL, Jérôme BOURGY, Antoine LECLERCQ, Isabelle GYLBERT,

Présents à compter de 19h Patrick COUSTENOBLE

Excusés : Vanessa HAUDIQUET, Cédric LERNON.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 27 mars 2024

Joint à la convocation. **Approuvé 17 voix**

2) Adoption du compte de gestion 2023

Le compte de gestion retrace les opérations comptables de l'exercice écoulé, il est établi par le SGC d'Armentières.

L'extrait joint à la convocation reprend les résultats budgétaires de l'exercice dans les grandes masses (prévisions et réalisations par section et résultat d'exécution à la clôture de l'exercice 2023).

Approuvé 17 voix

3) Adoption du compte administratif 2023

Le compte administratif reflète également les opérations comptables de l'exercice écoulé, à la différence qu'il est établi par le Maire. Il concorde bien entendu avec le compte de gestion, en tous points.

Il a été communiqué au Conseil en amont de la réunion, le 29 mars.

Compte Administratif 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		659 516,87		508 634,76		1 168 151,63
Opérations de l'exercice	938 102,78	1 472 634,03	1 680 315,42	797 355,43	2 618 418,20	2 269 989,46
TOTAUX	938 102,78	2 132 150,90	1 680 315,42	1 305 990,19	2 618 418,20	3 438 141,09
Résultats de clôture		1 194 048,12	374 325,23			819 722,89
Restes à réaliser	0,00	0,00	600 461,00	350 464,00	600 461,00	350 464,00
RESULTAT						569 725,89

Approuvé 16 voix (le vote intervient en l'absence du Maire)

4) Affectation des résultats de l'exercice 2023

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 624 322,23 €, il doit être compensé par un prélèvement de même montant sur la section de fonctionnement (R 1068).

Ce qu'il reste de l'excédent de la section de fonctionnement est reporté dans cette même section (R 002).

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	534 531,25
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	659 516,87
Résultat à affecter	1 194 048,12
Solde d'exécution d'investissement 2023	-374 325,23
Solde des restes à réaliser d'investissement 2023	-249 997,00
Besoin (-) ou capacité (+) de financement de la section d'investissement	-624 322,23
Décision d'affectation	
Affectation en section d'investissement (R 1068)	624 322,23
Report en section de fonctionnement (R 002)	569 725,89

Approuvé 17 voix

5) Adoption du budget primitif 2024

La nomenclature comptable M 57 est généralisée depuis cette année.

Le principe de fongibilité des crédits est la principale innovation de ce nouveau référentiel.

Le Maire peut dorénavant, si le Conseil Municipal l'autorise, procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans les conditions et limites suivantes :

- l'autorisation est donnée lors du vote du budget (à renouveler chaque année)
- les virements ne sont pas possibles pour les dépenses de personnel (une décision budgétaire modificative reste nécessaire dans ce cas)
- les virements de crédits ne peuvent se faire au détriment des dépenses obligatoires sur un chapitre. Parmi les dépenses obligatoires, on peut citer l'entretien des mairies ou hôtels de ville, les indemnités de fonction, l'entretien des cimetières, le remboursement de la dette en capital et les intérêts le cas échéant,...
- le plafond maximum est de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Le Conseil Municipal peut fixer un taux moins important, le taux peut être différent selon les sections
- dans tous les cas, les décisions budgétaires modificatives restent possibles, les virements de crédits sont un dispositif pour les cas urgents et imprévus.

Proposition : autoriser le Maire à opérer des virements de crédit de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles et dans chaque section.

Le projet de budget a été diffusé le 29 mars, il a fait l'objet de quelques ajustements depuis.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024		RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2024	
charges à caractère général	600 000	report	569 726
charges de personnel	450 700	atténuations de charges	20 600
autres charges de gestion courante	210 360	produits des services, du domaine, ventes	48 000
charges spécifiques	1 000	travaux en régie	
dotations aux amortissements et provisions	500	impôts et taxes	1 048 648
atténuations de produits	3 500	dotations, subventions, participation	258 549
		autres produits de gestion courante	58 576
		produits spécifiques	
total 2024	1 266 060	total 2024	1 434 373
Virement Section Investissement	738 039	2023 + report	2 004 099
TOTAL	2 004 099		

DEPENSES D INVESTISSEMENTS 2024		RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	
déficit reporté n-1	374 325	excédent reporté n-1	0
Reste à réaliser	600 461	FCTVA	311 332
Cautions Logement	2 100	subventions MEL	117 884
		subventions Conseil Général	133 464
		DGE/DETR	108 000
		Region	30 000
		excédents de fonctionnement capitalisés	624 322
TOTAL	976 886	TOTAL	1 325 002
INVESTISSEMENT PROJETS	1 086 155	virement de la section de fonctionnement	738 039
TOTAL	2 063 041	TOTAL	2 063 041

Approuvé 17 voix (y compris pour le taux de fongibilité des crédits de 7,5 % des dépenses réelles dans chaque section)

6) Vote du taux des taxes locales 2024

Compte tenu des besoins de la commune et de la progression des bases, il est proposé de reconduire les taux à l'identique : **35,97 % pour le foncier bâti, 43,12 % pour le foncier non bâti et 17,73 % pour la taxe d'habitation (résidences secondaires).**

Approuvé 17 voix

7) Attribution de subventions aux associations locales

SUBVENTIONS		SUBVENTIONS	
Cercle Historique	680 €	Comité de jumelage	1 000 €
Raquette Auberoise	1 500 €	Amuse-toi !	1 200 €
Club 3ème âge	1 000 €	Guidon Auberois	750 €
ASLA	1 100 €	CJA	500 €
DON		SUBVENTIONS	
Weppes Natation	300 €	Médiathèque	5 178€ = 3 €/hab
Alloeu Terre- Batailles	100 €		3 122,64€ License,animation, fourniture
			1 050€ >subvention exceptionnelle

Approuvé 17 voix

8) Questions et informations diverses

- **La mise en place de la vidéo protection** sera opérationnelle en avril après la validation de la Commission.
- **Marché tonte** : après étude des 3 offres reçues, Sté Pinson Nord à Lens, Sté For You Paysage à Avion, SARL Bartier à Richebourg, le **marché a été attribué à la STE Bartier.**
- **Inauguration prévue pour le front ouest sur plusieurs communes dont Aubers le samedi 27/avril 2024 9h**

PROGRAMME

Parcours Pédestres - Guidés

Possibilité de rejoindre les départs des randonnées en bus (sur réservation).*

8h30 : Bois-Grenier > Fromelles (8,5 km)
Départ Église de Bois-Grenier,
Rue du Sous-Lieutenant de Pourtalès

9h : Aubers > Fromelles (4,5 km)
Départ parking des Étangs d'Aubers,
Rue Basse

*RV 7h45 parking de la Bataille de i
50 places disponible pour les randonné

Parcours
Privilégié

8h45 à 9h30 : Frelinghien > F
Départ
Plc